



MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Communiqué de presse

Communiqué de presse

Paris, le 11 avril 2019
N°665

IMMOBILIER DE L'ÉTAT :
**GERALD DARMANIN DEVOILE LES PROJETS DE RECONSTRUCTION DES CITES
ADMINISTRATIVES D'AMIENS ET DE LILLE**

A l'occasion d'un déplacement dans les Hauts de France, Gérald DARMANIN, Ministre de l'Action et des Comptes publics a annoncé aujourd'hui le lancement des projets de rénovation des cités administratives d'Amiens et de Lille.

Ces projets s'inscrivent dans un programme global de rénovation sans précédent des cités administratives, emblématiques de la présence de l'Etat dans les territoires : 55 d'entre elles, situées sur tout le territoire national, vont bénéficier d'un investissement d'un milliard d'euros sur 5 ans. Ce programme s'intègre dans le grand plan d'investissement pour la transition énergétique et la lutte contre l'obsolescence du parc immobilier de l'Etat.

La Conférence nationale de l'immobilier public examine, depuis l'automne 2018, les projets de travaux pour chaque cité administrative au regard des objectifs du programme, en vue de sélectionner dans les mois qui viennent les projets les plus aboutis.

A Amiens, le Ministre s'est rendu sur site de la nouvelle cité administrative et a assisté à une présentation détaillée du futur projet de construction et de regroupement des services.

Il s'est ensuite rendu à Lille dans le quartier de la porte des Postes, qui fait l'objet d'une opération de renouvellement urbain et où sera construite la future cité administrative. L'opération immobilière permettra d'améliorer les conditions d'accueil du public et de travail des agents, tout en atteignant des objectifs énergétiques ambitieux. La nouvelle cité devrait également permettre de faire des économies de loyers substantielles, à hauteur de 2,2 millions d'euros. Elle sera opérationnelle en 2022

Gérald DARMANIN a déclaré : *"J'ai demandé aux Préfets, en lien avec la direction de l'immobilier de l'État, de mettre en œuvre ce programme de reconstruction des cités administratives d'Amiens et de Lille afin d'améliorer considérablement les conditions d'accueil du public et de travail des agents. Ces deux opérations permettront de réaliser des économies d'énergie importantes et de baisser les dépenses immobilières de l'Etat en rapprochant les implantations de différents services et opérateurs de l'Etat"*.

Cité de Lille :
Construction d'une nouvelle cité administrative sur un site qui fait l'objet d'un renouvellement urbain

Une nouvelle cité administrative sera construite à Lille : le projet consiste en la construction d'un ensemble immobilier neuf de 34 800 m² dans le quartier de la porte des Postes, qui fait l'objet d'un renouvellement urbain porté par la Métropole européenne de Lille et par la ville de Lille.

Ce projet va permettre :

- de promouvoir la modernisation du cadre et de l'organisation du travail dans un bâtiment modulable
- d'offrir de nouvelles conditions d'accueil des usagers et de nouveaux services mutualisés (restauration...)
- de s'adapter aux évolutions des administrations et d'améliorer les conditions de vie au travail des agents.

Le projet comprend également des objectifs énergétiques ambitieux (- 77 % par rapport à l'existant) et d'amélioration de la performance d'occupation permettant ainsi le regroupement de plusieurs services en plus des sites de l'actuelle cité administrative (plus de 1900 postes de travail).

L'opération générera des économies de loyers à hauteur de 2,2 millions d'euros et permettra de céder les bâtiments. et permettra de céder les bâtiments actuels. La nouvelle cité devrait ouvrir ses portes en 2022.



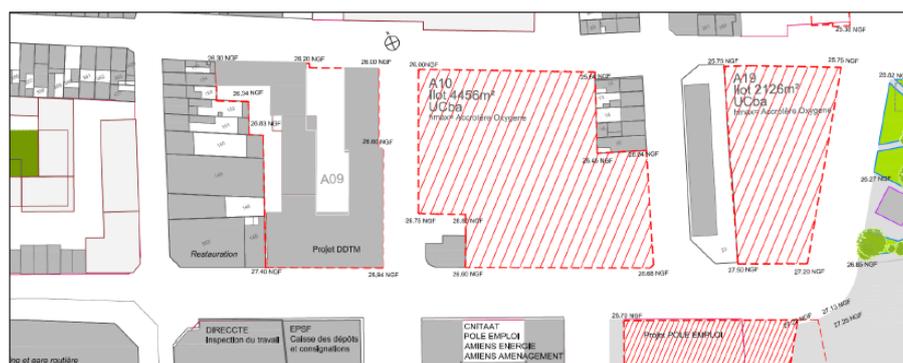
Cité d'Amiens :
Reconstruction d'une nouvelle cité administrative sur un site alternatif

Après une première hypothèse de restructuration des bâtiments de la cité administrative existante qui s'est avérée trop coûteuse, le projet a évolué vers l'étude d'un scénario de construction neuve. Cela permettra de disposer de locaux fonctionnels et modernes mais aussi d'améliorer la performance d'occupation (le projet tend également à céder des bâtiments domaniaux énergivores et comprend des objectifs énergétiques ambitieux).

Ce projet de nouvelle cité administrative consiste à construire des bâtiments contigus neufs au sein de la ZAC « Gare la Vallée », à proximité immédiate de la gare SNCF et des principales lignes de bus. Il s'inscrit dans le contrat de développement territorial de l'Amiénois qui avait été signé le 16 mars 2017 entre l'Etat et les collectivités locales et poursuit l'objectif de :

- regrouper des services et opérateurs de l'État géographiquement dispersés (15 services au total, soit environ un millier d'agents),
- répondre aux nouvelles organisations des directions régionales,
- moderniser le cadre de travail des agents et l'accueil des publics,
- engager les directions dans une politique volontariste de mutualisations d'espaces, d'équipements et de missions support,
- inscrire l'État dans des programmes innovants (performance énergétique, numérisation, évolution des modes d'organisation du travail...).

La construction de deux bâtiments neufs va générer des économies de loyers et permettra de céder les bâtiments. La nouvelle cité devrait ouvrir ses portes en 2022.



Contact presse :

Cabinet de Gérald DARMANIN : 01 53 18 45 03 - presse.macp@cabinets.finances.gouv.fr

Direction générale des Finances publiques / Direction de l'immobilier de l'État

Daniel Baldaia / Isabelle Oudenot / David Zakrocki

Tél : 01 53 18 64 76 / Mails : prénom.nom@dgfip.finances.gouv.fr